

**Communiqué de presse****Comité de bassin**

Vendredi 30 mars 2012

**Centre des Congrès - Metz****Poursuite des travaux de préparation du 10<sup>ème</sup> programme de l'agence de l'eau (2013-2018)**

Le Comité de bassin s'est réuni vendredi 30 mars 2012 à Metz sous la présidence de Claude GAILLARD et en présence du préfet coordonnateur de bassin Christian de LAVERNÉE.

Le Comité a poursuivi ses travaux, en particulier en matière de cadrage des recettes (redevances), des interventions (aides) et des priorités d'action de l'agence de l'eau.

Le Président Claude GAILLARD, qui animera dorénavant la Commission des programmes, a souhaité que le Comité puisse valider avant l'été un projet le plus consensuel possible entre les différentes catégories d'acteurs du « monde de l'eau ».

Le Comité a ainsi décidé de poursuivre activement ses travaux autour d'un programme, qui s'affiche à ce stade à 1,151 milliard d'euros et à organiser ses discussions finales autour d'un socle de programme proposant :

- pour les recettes (redevances), une diminution des recettes en provenance des ménages (factures d'eau) de l'ordre de 3% en volume global annuel moyen par rapport à l'année 2012 et une augmentation globale des contributeurs économiques (industries et agriculture) de l'ordre 10 à 15 % ;
- pour les dépenses (aides), une diminution limitée des dépenses pour l'assainissement des eaux usées (domaine auquel pourrait être consacré 350 M€ environ), compte-tenu du volume important des travaux déjà réalisés par les collectivités, et, ce qui permettrait des dotations plus importantes pour préserver et restaurer les ressources en eau et les milieux aquatiques (~115 M€) et la lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole (~90 M€).

Rappelons que la loi de finances pour 2012 a fixé à 13,8 milliards d'euros le montant maximum des redevances susceptibles d'être perçues globalement par les six agences de l'eau, au niveau national, sur la période 2013-2018 et que le Parlement a souhaité que les objectifs et les priorités des 10<sup>èmes</sup> Programmes s'inscrivent en particulier dans une logique de réponse de la directive cadre sur l'eau et l'atteinte des objectifs de bon état des eaux définis dans les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux adoptés par les comités de bassin.

**Schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie**

La loi portant engagement pour l'environnement, dite loi « Grenelle II » du 12 juillet 2010, instaure l'obligation de réaliser dans chaque région un schéma du climat, de l'air et de l'énergie dans le cadre des engagements de la France de réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie.

Les Comités de bassin sont consultés pour garantir la compatibilité de ces schémas avec les SDAGE et les mesures de protection des ressources en eau au regard, en particulier, des pressions engendrées par le développement de l'hydroélectricité, des agro-carburants et de la géothermie.

Le Comité de bassin Rhin-Meuse a donné un avis conforme pour les projets présentés par les régions Alsace et Champagne-Ardenne.

**Contact presse :**

Dominique Frechin - Anne Divo - Tél : 03.87.34.48.59

[Dominique.frechin@eau-rhin-meuse.fr](mailto:Dominique.frechin@eau-rhin-meuse.fr)/[Anne.divo@eau-rhin-meuse.fr](mailto:Anne.divo@eau-rhin-meuse.fr)

©Agence de l'eau Rhin Meuse 2010 Reproduction interdite, tous droits réservés

